

**Aux parents des élèves des Etablissements
scolaires, primaire et secondaire, de Coppet -
Terre Sainte**

Octobre 2026

Collecte de données personnelles pour l'accomplissement des tâches communales

Madame, Monsieur,

L'APEJ assume, pour le compte de ses 9 Communes membres, certaines tâches en lien à l'enseignement obligatoire conformément à la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO), ainsi que celles liées à l'accueil de jour, conformément à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE).

Dans ce cadre, les Etablissements scolaires transmettent à l'APEJ certaines données relatives aux élèves, dans le respect des directives du Département de la formation. Toutefois, ces transmissions ne comprennent ni les adresses électroniques (email) ni les numéros de téléphone des représentants légaux.

Or, ces coordonnées sont indispensables afin de garantir une communication efficace avec les familles et d'assurer des prestations de qualité pour les domaines suivants :

- Transports scolaires : planification des trajets, transmission des fiches et horaires individuels, informations pratiques et gestion d'éventuels incidents ;
- Restaurant scolaire : informations relatives au fonctionnement et à l'organisation ;
- Aide aux devoirs (1-6P), devoirs surveillés (7-8P) et études surveillées (9-11S) ;
- Structures d'accueil : communication concernant les inscriptions et les activités des UAPE, accueils vacances, AFJ, centres de jeunes et de loisirs ;
- Prévention : informations sur les conférences et actions organisées ;
- Structures d'intérêt public : bibliothèque et ludothèque.

Dans le but de pouvoir communiquer de manière directe et active aux familles des informations sur les prestations de l'APEJ, en réduisant également les coûts et délais liés aux envois postaux, l'APEJ souhaite constituer sa propre base de données de contacts.

À cette fin, nous vous remercions de bien **vouloir CRÉER VOTRE ACCES gratuit sur MonPortail**, en ligne, au plus tard d'ici au **30 novembre 2026** :

<https://terre-sainte.monportail.ch/Web/>



Si plusieurs enfants sont scolarisés, il s'agira de créer une entrée pour chacun d'eux, celui-ci étant personnalisé.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'**en l'absence de transmission de vos coordonnées électroniques, l'APEJ ne sera pas en mesure de vous communiquer de manière active et directe des informations relatives aux activités listées ci-dessus.** Les informations relatives aux prestations seront toutefois en tout temps accessibles à la consultation sur notre site internet www.apej.ch et/ou celui des Etablissements.

Les données collectées seront utilisées exclusivement dans le cadre des prestations para- et extrascolaires proposées par l'APEJ et traitées conformément aux dispositions légales applicables en matière de protection des données.

L'année scolaire 2026–2027 constituera une année de transition. Dès l'été 2027, l'APEJ entend disposer de sa propre base de coordonnées afin de fonctionner de manière autonome et de privilégier une communication par voie électronique.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour l'APEJ :



Copie à :

- Direction de l'Etablissement primaire de Coppet - Terre Sainte
- Direction de l'Etablissement secondaire de Coppet - Terre Sainte
- Conseil d'Etablissement (Cescot)